Mairie de
SABARAT
Ariège - Pyrénées
Occitanie

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° DE_007_2026
Séance du 02 mars 2026

Membres en exercice : 11 **Présents : 7** **Absents : 4** **Représentés : 0** **Votants : 7** **Pour : 7** **Contre : 0** **Abstentions : 0**	Le *deux mars deux mille vingt-six, à 21 heures 00, le Conseil Municipal de Sabarat, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence de Didier REY* **Présents :** Didier REY, Carole LACANAL, Patricia BARRE, Agnes LEAL RAMIREZ, Stéphanie BRIERE, William ESQUIROL, Magnolia PONS **Représentés :** **Absents :** Laurent MILHORAT, Arnaud BUSCAIL, Gwenaelle LAPEYRE, Jean-François THEUILLON **Secrétaire de séance :** Carole LACANAL **Date de la convocation** : 26 février 2026

Objet : Adoption du Compte Financier Unique 2025

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;
VU le Code des juridictions financières ;
VU l'article 60 de la loi de finances n°63-156 du 23 février 1963,
VU l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022 ;
VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
VU le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 de la commune de SABARAT ;
VU le Compte Financier Unique de la commune de SABARAT ;
CONSIDERANT que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;
CONSIDERANT que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;
Le Compte Financier Unique du Budget Principal fait ressortir les résultats suivants :

Fonctionnement	Dépenses :	217 890,97 €
	Recettes :	345 531,61 €
Investissement	Dépenses :	69 723,02 €
	Recettes :	73 304,38 €

- Résultat de fonctionnement exercice 2025 : 127 640,64 €
- Résultats antérieurs reportés : 143 620,76 €
- Résultat de fonctionnement à affecter : 271 261,40 €
- Solde d'exécution d'investissement (hors reports) : 3 581,36 €
- Solde des reports d'investissement : - 51 648,84 €
- Solde d'exécution d'investissement (reports inclus) : - 48 067,48 €

Après présentation du CFU 2025 du budget principal par Monsieur le Maire, Laurent MILHORAT, se retire de la séance et quitte la salle pour laisser la présidence à Monsieur REY Didier, 1er Maire Adjoint, pour permettre à l'assemblée de voter.

Date de transmission de l'acte: 13/03/2026
Date de reception de l'AR: 13/03/2026

009-210902532-DE_007_2026-DE
A G E D I

imité des membres présents,
dier, 1er Maire Adjoint, a été désigné pour présider la séance lors
cier Unique,
MILHORAT, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à REY

Didier, 1er Maire Adjoint, pour le vote du Compte Financier Unique,

- approuve le Compte Financier Unique 2025 du Budget Principal ;
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

A Sabarat, le 02 mars 2026

Le Secrétaire de Séance,
Carole LACANAL

Le Maire Adjoint,
Didier REY

MAIRIE DE SABARAT 09350 (Ariège)

Le maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte le 13 MARS 2026
après dépôt en Sous-préfecture le 13 MARS 2026
après publication ou notification le 13 MARS 2026

Date de transmission de l'acte: 13/03/2026
Date de reception de l'AR: 13/03/2026

009-210902532-DE_007_2026-DE
A G E D I